

Zeitschrift: Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande
Herausgeber: Glossaire des patois de la Suisse romande
Band: 14 (1915)
Heft: 3-4

Artikel: Étymologies jurassiennes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-241851>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P. S. — L'hypothèse de la substitution de *d* à *ð*, dans la transcription officielle et dans le passage du patois au français, est confirmée par le nom d'*Evordes*, lieu dit des communes de Bardonnex et Troinex, annexées en 1815 au canton de Genève. Les derniers patoisants du voisinage prononcent: *a évérðø*. Les plans du XVIII^e siècle nous offrent les graphies *Esvordes*, *Es Vurses*, *En Vurse*, *En Vuorse*, *an champ de vorge*, *champ aux vorges*, dans lesquelles on reconnaît le nom patois de plusieurs espèces de saule ou d'osier.

ÉTYMOLOGIES JURASSIENNES



I. *sira* « beau-père » et *dènïn* « belle-mère »

Dans la précieuse collection d'anciens termes de parenté que nous offre pour le Jura bernois le poème des *Paniers* aux vers 207-209 du manuscrit A, publié par M. Rossat, il y a un couple particulièrement intéressant, celui des beaux-parents: *sira* pour le masculin, *dènïn* pour le féminin. Ces deux mots s'expliquent l'un par l'autre : ce sont sans aucun doute des dérivés de *sire*¹ et de *dè·n*, bonne forme jurassienne de *dame*. Ils attestent une fois de plus l'habitude qu'on avait autrefois de désigner les beaux-parents par un titre honorifique. Ainsi toute l'Italie du Nord les appelle *misser* (monseigneur) et *madonna* (madame). En France, l'épithète de *beau* devient terme distinctif: *beau-père*, *belle-mère* (pour d'autres analogies, voir mon étude *Die romanischen Verwandtschaftsnamen*, p. 123).

¹ Ce mot ne peut pas être le latin *sōcrus*, qui a donné *sire* en Normandie (v. Godefroy), *suire* en ancien français, et qui, dans le Jura bernois, aurait abouti soit à **sur (chur)*, d'après *tχua* (cuir), *tχud* (cuide), *trua* (truie), soit à **sār (chér)* d'après *tχār* (cuire), *tχēch* (cuisse), *ā* (huis).

Le terme féminin offre plus d'intérêt que *sira*, simple diminutif en *-ittu*, comme *oncha* de *oncle*. La forme simple *dè·n* (aussi *din·n*, *dan·n* B, *dan* N et Vd Auberson) désigne la maîtresse de maison dans le Jura bernois, la mère chez les animaux (moins chez les personnes), dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud. Dans cette forme *dè·n* se reflètent deux particularités phonétiques, dont l'une est française : le passage de **dome* (*domina*) à *dame*, et dont l'autre est patoise, propre, paraît-il, à toute la Suisse romande : la réduction de *mn* à *n* (au lieu de *m* en français) ainsi *nan·nè* (nommer), *fa·n* (femme).

Reste à expliquer la terminaison *-in*. Le plus ancien exemple que nous ayons de notre mot (1613, *Procès de sorcellerie*, aux Archives de Berne) l'écrit *daynin*, graphie qu'on peut interpréter comme *dènin* ou comme *dèniñ*. Le texte des *Paniers* nous tire d'embarras, puisque *dainnin* rime avec *aischebin*, qui est toujours prononcé *èchbin* (aussi bien). Au surplus, M. Fridelance l'a entendu prononcer *din·nīn*. C'est fâcheux, car nous ne serions pas en peine d'expliquer un **dènin*, auquel correspondrait assez exactement la forme vaudoise *dənan* (*dénan*) f., nom donné par un enfant à sa grand'mère ; c'est évidemment *domina* + *ane*, suffixe féminin d'origine controversée, qu'on retrouve dans le franc. *putain*, *nonnain* ; quant à *dənan* au lieu de **donan*, c'est un affaiblissement fréquent en syllabe prétonique : *gəvèrna* f. (gouverne), *dəna* v. (donner), *aləna* (éclairer, de *adluminare*).

Qu'est-ce donc que ce *-in*? Phonétiquement *-in* final ne peut dériver que du suffixe *-īnum*, toujours masculin, ou du phonème *ien* de l'ancien français, quelle que soit son origine latine : ainsi le Jura bernois dit aussi bien *bīn* (bien) *vīn* (vient), *mīn* (mien) que *tchin* (chien), *tchintīn* anc. franc. *chantiens*, forme de l'imparfait et du présent du subjonctif, provenant de la terminaison latine de *-eamus* (-ebamus). On peut en déduire la règle phonétique que *an* (*am*) précédé d'une palatale se réduit à *in*. Or l'ancienne langue possédait deux termes de parenté du genre féminin qui se trouvent être dans

les conditions voulues : ce sont *taien* « grand'mère » (lat. *a* + *taia* + *anem*, voir *Verwandschaftsnamen*, p. 65) et *necien* « nièce » (*neptia* + *anem*), qui sont à *taie* « grand'mère » et à *nièce* exactement ce que sont *antain* ou *nonnain* à *ante* ou à *nonne*. *taien* et *necien* (*nicien*) ont dû aboutir dans le Jura bernois à **tëin*(**tëyin*) et à **näsin*(**nisiñ*), formes qui, grâce à l'analogie sémantique, ont facilement pu amener soit un changement de suffixe (ancien **dënin* transformé en **dëñin*), soit la création d'un dérivé *dëñin* d'après la forme simple *dë-n*. — Ajoutons *mamin* « grand'mère » et *tintin* « tante », qui présentent probablement le même mode de formation, à moins qu'ils n'aient adopté la terminaison diminutive masculine, exprimant la tendresse, qu'on retrouve dans *tetin* « grand-père » (B rare); *papin*, qui existe dans les patois français de l'Est, n'est pas attesté pour le Jura bernois.

2. *djétudjiø* « châtier »

Dans le poème des *Paniers* (éd. Rossat, ms. A, vers 435), après qu'un petit diable encore novice s'est fort mal acquitté de son métier de bourreau en enfer, le chef des diables le prend à partie et, lui reprochant sa maladresse, lui dit : *técole-t'on dinsche tale gens geutusie?* (variante *geutugie*) « t'enseignest-on ainsi à châtier de telles gens? » L'édition de 1849 du même poème donne : *a-ce dinsche qu'ai fâ tales gens djeutugie?* « est-ce ainsi qu'il faut de telles gens châtier? »

Tandis que M. Fridelance, dans sa traduction manuscrite en patois ajoulot moderne, rend le mot *djeutugie* par *tchétayiø* « châtoyer », M. Rossat le transcrit par *djétudjiø* et affirme qu'il s'emploie encore aujourd'hui. Il n'y a donc pas de doute sur la forme phonétique ni sur la signification du mot. D'où peut-il venir ? Je crois y reconnaître une transformation du verbe *justicier*, dont le sens primitif était « rendre la justice » mais qui, ne s'employant plus que par rapport au coupable, avait pris le sens de « punir en exécution d'une sentence ». A cet égard, il y aurait donc accord parfait avec le passage cité

des *Paniers*. Reste à expliquer la déformation phonétique. *Justicier* aurait donné **djutsie* dans le Jura bernois. En effet, j'ai trouvé *jutsi* pour le substantif « justicier » à l'Auberson (Vd) et le patois berrichon dit *jut, jute* « juste » d'après Littré; c'est aussi la forme sans *s* qu'on attendrait en français. Si *juste* est de formation savante, le Jura bernois offre une bonne forme populaire dans son *djæt*, forme courante pour « juste », la forme féminine *justa* paraît avoir supplanté la forme masculine **djæ* (cf. Degen, *Das Patois von Crémone*, p. 8). Quelle que soit la raison d'être de la voyelle *æ* au lieu de *u*, seul résultat normal de l'*ū* latin, il est de toute évidence que *justicier* a subi l'influence de l'adjectif *djæt*¹. Quant à la seconde partie du mot, elle paraît avoir été modifiée sous l'influence de *juger*, en patois *djudjiə*. S'il en est ainsi, cette double contamination aurait eu lieu à une époque ancienne où *justicier* avait peut-être encore le sens neutre de « rendre la justice », « juger ».

Ajoutons que la forme *geutusier* que donne un des manuscrits n'est pas nécessairement une « faute de copie », comme le croit M. Rossat (note 202 de son édition), puisqu'elle trouve sa correspondance dans l'anc. fr. *joutisier* (de *justice*), qui peut fort bien s'être maintenue en patois. Quant au changement de *i* en *u*, on le trouve quelquefois avant ou après *z*, *ch*, etc.: *atuzi* « attiser », *kondzu* pour *kondzi* « congé » (F); *frutch* « friche » (B).

3. nünbin s. m. « imbécile »

Le mot se trouve au vers 38 des *Paniers*: *Nos ne sons pe sche nunbin de poire tain de poine* « Nous ne sommes pas si niaises de prendre tant de peine ». Il nous est en outre attesté pour

¹ On est tenté de voir cette même influence adjective dans les formes sans *s* de l'ancien français *jouticier*, *jotisser*, etc., aussi *joutiffier* « justifier » (v. Godefroy), en supposant un adjectif **jou*, **joute* « juste » qui nous rapprocherait de *djæt*; mais ce sera plutôt l'anc. fr. *joster*, soit au sens de « se rassembler » (pour rendre justice), soit au sens de « jouter », « combattre » (l'une des parties contre l'autre), qu'il faut rendre responsable du passage de *just-* à *jost-* (*jot-*, *jout-*).

l'Ajoie et pour le Vadais (Develier), avec de nombreuses variantes : *nünbin*, *nuebin*, aussi *mnuebin*; puis *sin-nünbin*, *sün-nuebin*, *sin-nunbin* (sic). Dans le *Pays du Dimanche* (1902, 251), on lit *son hanne. in gros nuebin* « son homme (mari), un gros nigaud ».

La seule explication qu'on ait tentée de ce mot est celle de A. Biétrix, qui traduit « qui ne sait nul bien », hypothèse gratuite, qui ne satisfait à aucun point de vue. Nous arriverons mieux à notre but, je crois, en invoquant la faveur d'un saint. C'est saint Lubin qui nous aidera à faire façon de presque toutes les difficultés. Quant au sens, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'une piété fervente soit interprétée par des esprits profanes et moqueurs comme un certain manque d'intelligence. Nous n'avons qu'à nous rappeler les béates figures de saints qu'on trouve dans mainte église. Du reste, les faits de langue ne manquent pas : *benedictus* est devenu « benêt »; « simple d'esprit », « innocent », « candide », « naïf », bénin », etc. prennent tous à l'occasion une nuance plus ou moins dépréciative (cf. Jaberg, *Pejorative Bedeutungsentwicklung*, Zeitschr. f. rom. Phil. XXVII, p. 65). Ajoutons que les noms de *Michel* et d'*Agnès* s'emploient comme appellatifs, le premier au sens de « niais » (argot parisien), le second au sens de « jeune ingénue », usage qui remonte peut-être à *saint Michel* et à *sainte Agnès*. Ce qui me paraît certain, c'est que de *Lubin*, soit comme nom de saint, soit comme nom de personne très ancien et très fréquent (il désigne par ex. un valet lourdaud chez Mollière), on a tiré le verbe *lubiner* « niaiser », attesté par le dictionnaire d'Oudin (1660). — Par cette hypothèse s'expliquerait très naturellement l'hésitation en patois entre les formes avec et sans *sin-*. La forme avec *sün* aurait été amenée par *-bin*.

Au point de vue phonétique, il n'y a pas de difficultés sérieuses. Pour le passage de *l* initiale à *n* nous rappelons *len-tille*, *lézard*, *Iuzerne*, *Livel* à côté de *nentille*, *nézard*, *nuzerne*, *niveau* (v. mon article *Zur Agglutination in den franz. Mundarten*, Festschrift, Basel 1907, p. 334). Le *ün* au lieu de l'*u*

simple provient de l'*n* précédente, cf. *min* (mais), *mantr* pour *matr* (mettre), *nantayi* pour *natayi* (nettoyer). — Je ne m'explique pas les variantes *nuəbin*, *mnuəbin* et *sin-nunbin*.

l initiale étant devenue *y* devant les voyelles palatales dans le Jura bernois, le passage de *l* en *n* doit être antérieur à ce changement phonétique.

4. étrio s. m. « sorcier »

Ce mot ne nous est attesté que par les *Paniers*, au vers 13 de l'édition Rossat (ms. A) :

Que langairdin de moi, me nannin Etrio (en rime avec *proximo suo*). « Qu'elles (les dames en panier) médisent de moi, [qu'elles] m'appellent sorcier. »

Le sens ne fait pas de doute, puisque les deux manuscrits (A et B) du poème de Raspieler traduisent le mot dans leurs glossaires par « sorcier » ; au surplus, le sens injurieux du mot apparaît plus clairement par le contexte du ms. B, où il est en compagnie de « bélitre » et de « coquin » (vers 37). Quant au radical, il est facile d'y reconnaître le latin *strīga* « femme qui fait du mal aux enfants », « sorcière », qui est une variante, supposée par l'accord de plusieurs formes romanes, du latin classique *strīga*, d'où l'italien *strega* « sorcière ». Ce *strīga* a donné régulièrement *estrie*, f. en ancien français, mot bien attesté par Godefroy au sens de « monstre malfaisant », vieille sorcière (femme hideuse comme *estrie*).

Il est plus difficile de se rendre compte de la terminaison du mot patois. Au point de vue phonétique, rien n'empêche de dériver *étrio* soit d'une forme latine *strīgellum* soit d'une forme de l'ancien français **estriel* dont le cas sujet **estrieaus*, passant par *étriyau*, a dû aboutir à *étrio*. Notre mot ayant été employé comme terme d'injure, comme le démontre le passage cité des *Paniers*, il était naturel que le nominatif *étrio* eût fait disparaître l'accusatif **étrie*, qui serait la forme patoise correspondante de l'ancien français **estriel*. Même sans tenir compte de cette explication, on sait par l'étude de Gilliéron (*Revue des*

patois gallo-romans I, p. 33), ainsi que par les cartes de l'*Atlas linguistique de la France*, combien sont fréquentes dans les patois de l'Est les formes en *yó* (*o*) à côté des formes en *é* (*i*), etc.

Si en français le suffixe diminutif -ellum s'ajoute plus fréquemment aux noms de choses (tableau, morceau) et d'animaux (taureau, chevreau), les noms de personnes ne manquent pas, ainsi : *damoiseau*, *jouvenceau*, *tyranneau*, *larronneau*, etc. Il arrive même qu'un nom de personne est tiré d'un verbe, c'est le cas de *chemineau* propr. « homme qui chemine », qui désigne tantôt le terrassier changeant fréquemment de chantier, tantôt, avec la variante orthographique *cheminot*, l'employé de chemin de fer si souvent en route. De ce côté-là, il n'y a donc rien d'étonnant dans la formation supposée d'**estriel*.

C'est le genre qui fait difficulté : *estrie* étant du genre féminin, on s'attendrait à **estriele* (cf. *demoiselle*, it. *sorella*), d'autant plus que dans l'imagination populaire la sorcière est bel et bien un être féminin.

Un moyen d'expliquer le dérivé masculin serait de supposer pour la vieille langue un verbe **estrier* (cf. lat. *strigare*, it. *stregare* « ensorceler ») d'où l'on aurait tiré un **estriel* « celui qui ensorcelle », comme de *cheminer* on paraît avoir formé *chemineau*. Mais comme cette formation est peu attestée, il est préférable de supposer un ancien masculin **estri*, qui correspondrait au point de vue morphologique exactement à l'italien *strego* « sorcier » (à côté de *stregone*) et dont le diminutif normal *estriel* nous tirerait de toutes les difficultés.

Il existe près de Moutier un nom de lieu *Fenatte de l'Etriou*, que, dans son étude (p. 41), M. Roche traduit par « petite fin de l'étrilleur » ; il serait peut-être préférable de le rattacher à notre radical en l'interprétant comme « petite fin d'un nommé *Etriou*, sobriquet naturel au sens de « enchanteur », anc. franç. **estrieur*, tiré du verbe **estrier*, supposé plus haut.

E. TAPPOLET.

